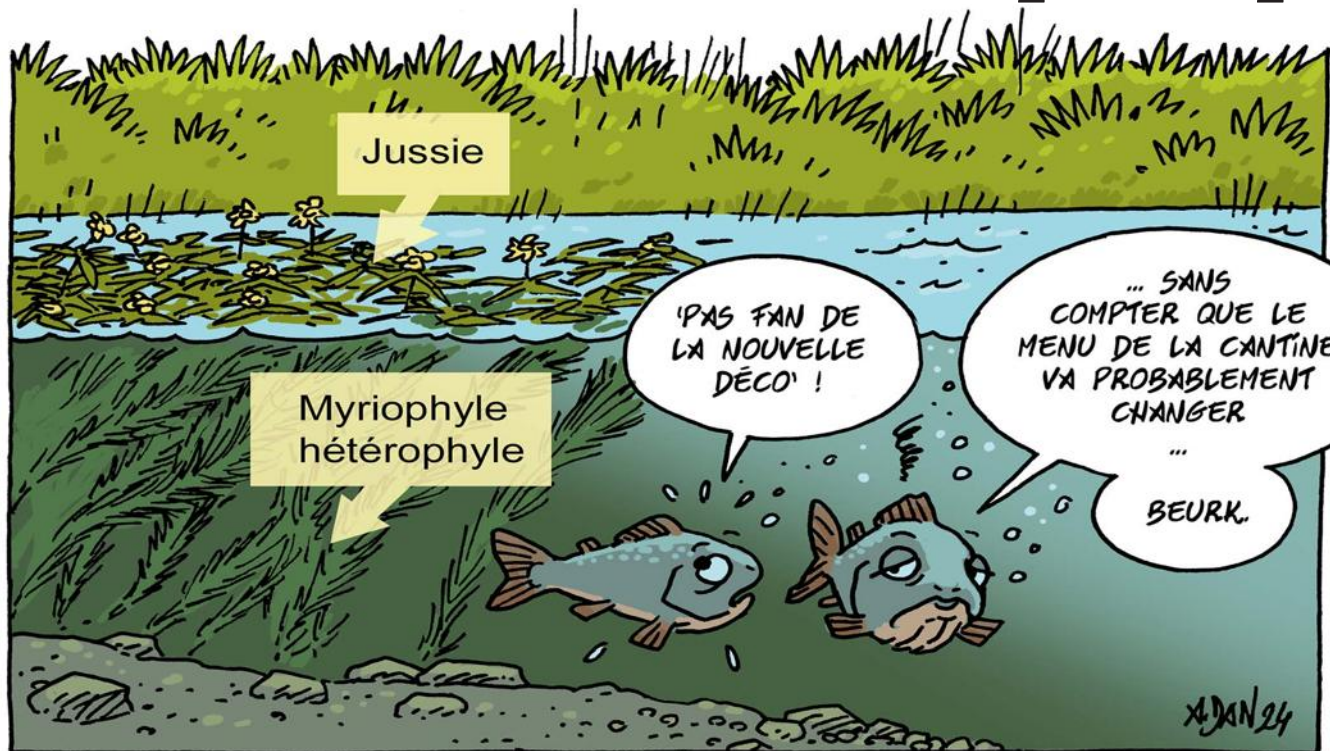


Nature

Les plantes exotiques envahissantes, un chamboulement aquatique



Pour en savoir plus ▶

● **Mini-glossaire**
 EEE : espèce exotique envahissante, espèce non autochtone introduite accidentellement ou volontairement par l'humain, se dispersant rapidement et causant des impacts négatifs sur les écosystèmes, la santé...
 SHNA-OFAB : Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne.

● **Enquête participative**
 Parmi les habitants des milieux aquatiques figure le dytique bordé, probablement le coléoptère le plus célèbre des mares. Une enquête est menée par la SHNA-OFAB, et ouverte à tous les curieux. Le protocole est simple : une fois attrapé, photographiez les faces dorsale et ventrale de l'individu et relâchez-le. Ensuite, essayez de déterminer l'espèce à partir du guide en ligne sur www.shna.fr rubrique > Observatoire > Enquêtes.



Milieux de dispersions par excellence, les cours d'eau déjà perturbés sont le théâtre constant d'invasions biologiques.

● **Quelles problématiques engendrent les plantes exotiques envahissantes aquatiques ?**

Leur présence modifie la composition floristique du milieu, à tel point qu'une EEE devient parfois l'unique espèce, au détriment des espèces autochtones. Cela a aussi une incidence sur la faune et peut occa-

sionner des gènes pour la pêche ou la navigation. Ainsi, le myriophylle hétérophylle, initialement utilisé par les aquariophiles en guise de décoration, a été notifié en Bourgogne Franche-Comté il y a seulement cinq ans, mais sa dynamique extrêmement rapide l'a très vite rendu responsable d'occlusions d'écluses. Les EEE transforment par ailleurs les écosystèmes. Sur la Loire, la généralisation de la jussie, une plante ornementale de bassins originaire d'Amérique centrale, provoque une accumulation

d'alluvions qui change les bancs sableux en bancs vaseux. Des millions d'euros sont consacrés chaque année pour freiner la prolifération des EEE végétales en France.

● **Quel rôle joue le conservatoire botanique national du Bassin parisien et ses antennes régionales ?**

Leurs équipes suivent l'arrivée de nouvelles espèces à travers une grande quantité d'inventaires floristiques menés sur le terrain. Généralement, cela leur permet de détecter as-

sez tôt une apparition sur un territoire. En tant que chef de file dans la gestion des données sur la flore, elles assurent aussi la compilation de nombreuses données provenant d'autres organismes, et sont donc en mesure d'évaluer la dynamique d'une espèce et de juger si elle est envahissante, ce qui n'est pas le cas de toutes. Une espèce émergente dans une région voisine qui se révèle problématique participe à tirer précocement la sonnette d'alarme. Le conservatoire veille également à alerter sur les EEE et dispense des conseils d'action.

Paroles d'expert

« Beaucoup d'EEE aquatiques attirent peu l'attention, surtout lorsqu'elles restent d'abord invisibles depuis la surface de l'eau. On peut citer la cabomba de Caroline, en place durant plusieurs années sur le lac Kir avant qu'elle soit finalement remarquée par ses fleurs ressemblant à celles d'une renoncule, puis qu'elle bloque les écluses à Plombières-lès-Dijon, puis en aval. Autre difficulté : elles se propagent facilement par des fragments qui sont emportés par l'eau. En revanche, l'atout dans la gestion des EEE aquatiques par rapport aux terrestres est

qu'une logique de cloisonnement par bassins hydrographiques est possible, pour autant qu'une interdiction du transport des espèces soit décrétée. Le cadre législatif mérite d'être clarifié et le public informé afin de limiter à la source le nombre de nouvelles EEE. Nos pratiques doivent aussi évoluer, car ce sont elles qui fragilisent les milieux aquatiques par pollutions, dégradations d'habitats... Ce qui ouvre la voie aux EEE.»

Olivier Bardet ● Directeur de l'antenne Bourgogne du conservatoire botanique national du Bassin parisien



● **Pourquoi est-il primordial d'agir tôt ?**

L'arrachage immédiat de quelques pieds enrayerait l'installation, tandis qu'une intervention un peu plus tardive est coûteuse et complexe. On peut vite se retrouver complètement démuné face à l'irratractable. Pourtant, il est difficile de mobiliser les acteurs publics et les gestionnaires pour éradiquer une EEE émergente, qui, par définition, ne pose pas encore problème. Or la situation est similaire à un feu de forêt : un départ d'incendie s'éteint avec un seau d'eau, mais demande des moyens colossaux s'il n'est pas maîtrisé à temps. Cette prise de conscience collective est nécessaire pour réduire les invasions.

▶ **Partenariat**

Page réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne Franche-Comté Nature, association rassemblant 26 structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

▶ **Crédits**

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Franche-Comté Nature et directeur de la SHNA-OFAB. Illustration : Daniel Alexandre. Rédaction : Alice Despinoy avec la collaboration d'Olivier Bardet.